

COMPTE-RENDU

BALADE APPRENANTE QUARTIER N°10

VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

Emmanuelle LE BAIL

Adjointe au Maire déléguée à la Culture
emmanuelle.lebail@cabourg.fr

Jean-Pierre TOILLIEZ

Conseiller Municipal délégué au Civisme et à la Sécurité
jean-pierre.toilliez@cabourg.fr

Votre élue référente : Monique BOURDAIS

Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat,
à la vie Associative et à la vie des Quartiers,
monique.bourdais@cabourg.fr



SURETÉ & SÉCURITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

■ *La réponse de la Ville*

1 Manque de signalisation

Avenue Pasteur, au niveau du poste de secours n°5, il n'est pas indiqué de manière suffisamment claire et explicite que la circulation des vélos est interdite du côté droit, en direction de la pointe de Cabourg. Si un panneau est clairement visible côté gauche, il ne l'est pas de l'autre côté.

Un panneau d'interdiction de circuler pour les vélos a été mis en place immédiatement après la balade apprenante.



2 Chaussée déformée

Le représentant du Conseil Syndical de la résidence Cap Cabourg déplore l'état de la chaussée avenue Durand Morimbau. Celle-ci est criblée de trous. Cela fait plusieurs années que la réfection est annoncée. Les élus informent les participants qu'un enrobé provisoire sera déposé fin mai-début juin. Un courrier sera adressé aux riverains afin de les informer de cette opération. Un trou sur la route est également signalé au niveau du 45 bis avenue du Commandant Touchard.





Comme annoncé lors de la balade apprenante, un enrobé provisoire a été posé fin mai-début juin sur l'avenue Durand Morimbau.

Le trou dans la chaussée situé au niveau du 45 bis, avenue du Commandant Touchard a été signalé à la société EIFFAGE qui est en charge d'intervenir. Cette intervention a eu lieu au début du mois d'octobre.

3 Insécurité résidence Cap Cabourg

Un habitant signale les problèmes de vols et dégradations subis dans les sous-sols de la résidence Cap Cabourg pour la première fois durant l'hiver. Il demande aux élus ce qui est envisagé par rapport à ce nouveau phénomène.

Monsieur TOILLIEZ, Conseiller Municipal délégué au Civisme et à la Sécurité et référent de ce quartier, informe l'assemblée que les délinquants ont été identifiés. Il informe par ailleurs les riverains de l'installation de deux caméras de vidéo-protection : l'une au rond-point, l'autre sur la passerelle. Cette mesure devrait permettre de sécuriser davantage le quartier.

INTÉRACTION SOCIALE

4 SEMOP

Monsieur PORCQ, Premier Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville, aux Grands Projets Urbains, aux Infrastructures et au Patrimoine, présente la SEMOP et ses projets, particulièrement importants pour le quartier. La SEMOP est une société d'économie mixte à opération unique. Cette entreprise publique locale et prestataire unique assure l'exploitation et la gestion des ports du Calvados pour une durée de 18 ans, et ce depuis le 1er janvier 2023. Présidée par le Département, cette structure a de grandes ambitions pour le port de Dives-Cabourg. Monsieur PORCQ figure parmi les administrateurs. Ainsi, côté Dives, une nouvelle caserne SNSM est en projet ainsi qu'une nouvelle halle aux poissons. Côté Cabourg, un boatclub verra le jour d'ici à quelques années. Il s'agit d'un bâtiment qui abritera le port à sec, plutôt disgracieux. Il constituera également un lieu d'échanges entre toutes les associations en lien avec l'estuaire. Des formations seront dispensées, des animateurs proposeront des activités en lien avec les activités maritimes. L'aménagement du terre-plein du Yacht Club va entrer dans ce programme. Ainsi, d'ici 2026 l'avenue Durand Morimbau fera peau neuve.



5 Places de stationnement insuffisantes à la haute saison

Les habitants demandent si le terrain situé le long de la Dives sera ouvert au stationnement des véhicules légers.

Monsieur PORCQ précise que ce terrain est la propriété du Département. Toutefois, une demande sera formulée dans ce sens, par les services de la ville, auprès de cette instance.



Comme indiqué par Monsieur PORCQ, la ville a fait une demande au département (propriétaire de ce terrain) afin de nous autoriser le stationnement durant la saison estivale. La demande a été honorée et c'est ainsi que des véhicules peuvent stationner chaque jour gratuitement pour se rendre à la plage.

6 Stationnement minute des autocars

Les habitants du quartier sont satisfaits du système de dépose minute mis en place pour le débarquement des passagers venant en autocars.

7 Redynamisation de la galerie marchande de Cap-Cabourg

Le problème de l'abandon des locaux commerciaux sous les arcades de la résidence Cap Cabourg est évoqué. Proposition est faite d'habiller les vitrines de vitrophanies afin d'égayer les façades. Vigilance sera dorénavant de rigueur de la part du Conseil Syndical afin que la destination de ces locaux ne soit pas transformée en usage d'habitation.

Outre cet aspect visuel dit « de façade », la question est posée de savoir comment attirer de nouveaux commerçants.

Une chose est certaine : ils ne sont pas visibles depuis la promenade. Un système de promotion-communication devrait être mis en place.

Des riverains proposent de tailler davantage la végétation qui empêche de voir les commerces depuis l'avenue Durand Morimbau.

Par ailleurs, l'installation de jeux pour enfants dans cet espace pourrait attirer des familles.

La commune ne peut entreprendre aucune action spécifique sur les commerces. Ces derniers relèvent de la propriété privée.



8 Stationnement payant

Monsieur PORCQ aborde le sujet du stationnement payant à Cabourg en prenant le soin de préciser qu'il n'est pas mis en place à l'encontre des Cabourgeois ni des résidents secondaires. Il vise davantage les visiteurs d'un jour qui « consomment » des services à la charge de la collectivité (toilettes publiques, ramassage des ordures, surveillance de la plage...) sans apporter la moindre contribution financière. Bien souvent, ces profils ne profitent même pas au commerce local dans la mesure où ils achètent de quoi boire et manger auprès de grandes enseignes périphériques.

9 Animations

Les élus rappellent l'importance d'accueillir un festival tel que Cabourg Mon Amour pour l'avenir de la station. En effet, ce sont les jeunes qui vont connaître Cabourg par le biais de ce Festival qui reviendront plus tard en vacances avec leur famille. Si quelques désagréments liés à ce festival ont été observés les premières années, les consignes sont dorénavant bien définies et respectées.

La saison estivale à venir sera également marquée par le retour de la compétition nationale de Jet Ski. La polémique qui a vu jour l'année passée quant au non-sens écologique de cette manifestation est apaisée. Sur ce point, des garanties sont apportées par les organisateurs.

Le cinéma de plein air sur l'esplanade de Cap Cabourg est quant à lui délocalisé sur l'esplanade des Villes Jumelées, comme en 2021 et 2022. En effet, les conditions météo y sont plus favorables.

10 Projet de club house nautique

Monsieur PORCQ évoque l'idée d'installer un club house nautique sur une parcelle municipale de la pointe de Cabourg. Cette structure serait construite dans le respect de l'environnement à l'image de l'école de Kite de Merville-Franceville. Toutefois, il s'agit là que d'un projet qui ne verra pas le jour dans l'immédiat.

11 Signalétique insuffisante

Les habitants du quartier font savoir que l'absence de plaque de rue concernant les perpendiculaires à la promenade fait défaut. Il faut descendre jusqu'à l'intersection avec l'avenue du Commandant Touchard pour savoir dans quelle rue nous sommes.

Nous comprenons le désagrément occasionné pour les visiteurs de passage. Toutefois, le coût d'une plaque de rue s'élève à 150 euros environ (hors pose). Cette dépense n'est pas à l'ordre du jour.



12 Boîtes à livres

Une riveraine salue l'initiative de la municipalité d'avoir installé une boîte à livres. Malheureusement, celle-ci est peu alimentée par les habitants du quartier.

ÉCO-RESPONSABILITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

13 Eclairage public défaillant

Un riverain signale que le réverbère situé à l'angle de l'avenue du Commandant Touchard et de l'avenue des Sycomores est défectueux depuis plusieurs mois. **L'entreprise BOUYGUES (notre prestataire) a été sollicitée pour intervenir sur le candélabre situé à l'intersection de l'avenue du Commandant Touchard et de l'avenue des Sycomores.**

A la date où nous réactualisons ce compte-rendu, notre prestataire nous informe qu'il est intervenu. N'hésitez pas à nous contacter si le problème n'est pas résolu. Par ailleurs, nous programmons une tournée d'inspection nocturne afin de contrôler l'ensemble du réseau communal.

14 Effacement de réseau

Les riverains se plaignent de l'enchevêtrement de fils électriques apparents. Ils demandent quand aura lieu l'enfouissement des lignes.

Les élus informent ces personnes que l'effacement de réseau se fait progressivement. Il n'est malheureusement pas projeté à court terme dans ce quartier.

15 Boîtier fibre optique ouvert

De même, un boîtier fibre optique est ouvert depuis quelques mois, laissant les fils apparents et soumis aux aléas climatiques. Le poteau se situe face au 56, avenue du Commandant Touchard.

La ville n'intervient pas sur les boîtiers de fibre optique. En revanche, nous pouvons que déplorer le peu de sérieux de certains intervenants. Malheureusement, leur saisie ne mène généralement pas à une intervention de leur part. A noter toutefois qu'un boîtier demeurant ouvert ne représente pas de danger particulier. De même, cet état n'est en général pas à l'origine d'un dysfonctionnement du réseau.



16 Retrait du trait de côte

Monsieur PORCQ fait un focus sur le problème du retrait du trait de côte. Pour rappel, la loi Climat et résilience datant du 22 août 2021 porte sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Elle s'intéresse notamment à l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte, c'est-à-dire à la délimitation entre l'espace maritime et l'espace terrestre. Cette loi place 3 communes de la côte fleurie, dont Cabourg, comme commune vulnérable susceptible de subir de graves inondations dans un délai de 30 à 100 ans. La municipalité a donné un avis défavorable sur le projet de décret d'application : en d'autres termes, elle ne souhaite pas être inscrite sur la liste des huit communes du Calvados concernées par l'érosion du littoral. Les élus Cabourgeois considèrent en effet que l'Etat opte pour une renaturation plutôt que de contribuer à son devoir de protection.

17 Ordures ménagères

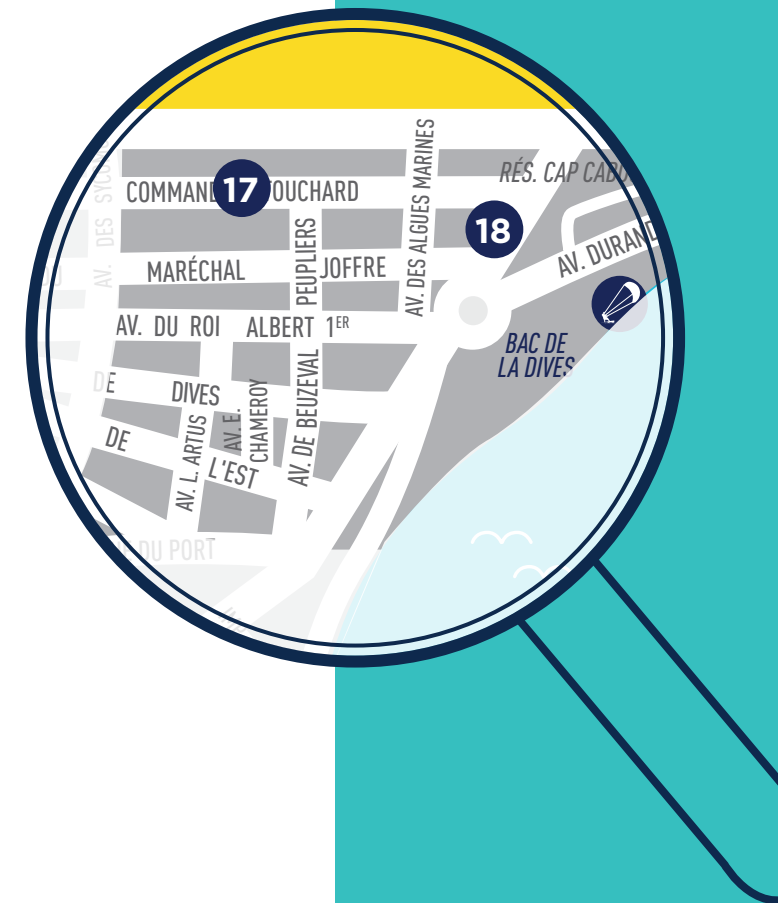
Une habitante de la résidence « La Pastorale » située au 28 avenue du Commandant Touchard regrette amèrement que les ordures des 6 bâtiments implantés devant chez elle s'entassent sous sa fenêtre. La gêne est visuelle, parfois olfactive. Par ailleurs, les containers disposés là en permanence débordent à la haute saison, laissant place à un amoncellement de détritrus. Le phénomène est aggravé par les passants qui ne se gênent pas d'y ajouter leurs ordures.

Un courrier a été adressé aux syndicats de propriété de 5 bâtiments sur 6 (nous n'avons pas connaissance du 6eme) leur demandant de bien vouloir sortir leurs containers sur la voie publique uniquement la veille du passage des bennes (à compter de 19h) et de rentrer ces mêmes containers au plus tôt après le ramassage des ordures. Nous avons bien précisé que ces containers ne pouvaient être maintenus en permanence sur l'espace public. Nous espérons une action rapide de ces organismes

18 Manque de corbeille de rue

Une corbeille de rue gagnerait à être installée en haut de l'avenue Pasteur, entre la Promenade Marcel Proust et l'arrêt minute des autocars.

Deux cabines à déchets ont été installées à l'intersection entre l'avenue Pasteur et la digue. Un sac vacances propres est positionné sur le petit parking en épis à proximité de la promenade. Deux autres poubelles sont installées à proximité du parking le long de la Dives et de la dépose-minute des autocars. L'ensemble de ce dispositif (auquel il faut ajouter les corbeilles de la promenade) devrait suffire à garantir la propreté du lieu. Cela suppose néanmoins un minimum de sens civique de la part des estivants.





LA VIE DE QUARTIER
FAVIS DE QUARTIER



cabourg.fr